



## **EPU D'HAÏTI : OURAGAN MATTHEW ET LA NECESSITE D'UNE APPROACHE FONDEE SUR LES DROITS**

Le sud d'Haïti a été quasiment détruit par l'ouragan Matthew le 3 et 4 octobre. Du coup, le sud est en train de faire face à une catastrophe humanitaire : plusieurs milliers de familles sinistrées sont privées de l'eau potable, de nourriture et d'assistance médicale. Donc, il s'agit d'une situation de violation systématique des droits les plus élémentaires de la personne.

- Les chiffres selon l'ONU:
  - 546 personnes sont mortes et 438 blessés ;
  - 141 000 personnes ont été déplacées ;
  - 806 000 personnes sont urgemment au besoin d'une aide alimentaire ;
  - 1 250 000 personnes, dont un demi-million d'enfants — sont sans eau potable ; et
  - 116 000 enfants ne sont pas scolarisés en raison des écoles détruites.

L'état est absent en pareille circonstance, surtout en ce qui concerne d'autres menaces de pertes en vies humaines qui pèsent sur la population du sud. Des routes fortement endommagées ou détruites, rendant difficiles l'accès à certaines voies routières, isolent certaines localités où il y a des gens en difficulté. La population n'a pas été informée ou a été que partiellement informée des risques de désastres et d'inondation que pourraient représenter l'ouragan Matthew. Aucune mesure systématique n'a été prise pour déplacer les personnes habitant les endroits risque.

On a signalé de distribution de l'aide chaotique et désorganisé, marginalisation des personnes dans les régions rurales, la politisation de l'aide par les candidats des élections du 20 novembre et un manque de coordination avec les autorités locales.

### **Questions**

1. Comment l'État va améliorer l'accès aux centres et services de santé ?
2. Qu'est-ce que l'État va faire pour améliorer l'accessibilité de nourriture et de l'eau potable, surtout aux personnes sinistrées d'ouragan Matthew ?
3. Quelles mesures auraient été pris par l'État à adresser la dégradation de l'environnement du pays, en particulier la déforestation, ce qui le rend vulnérable aux catastrophes naturelles ?
4. Est-ce que l'État a développé un plan d'intervention national risque en cas de catastrophe et de gestion ? Quelles mesures ont été pris par l'État afin d'assurer que les populations à risque étaient suffisamment averties d'ouragan Matthew ou qu'ils été transféré à un abri sûr ?
5. Quelles actions est-ce l'État prend afin de fournir l'aide fondamental à son peuple après l'ouragan Matthew ? Est-ce que ce programme d'aide reflet une approche fondée sur les droits qui garantit la participation de la société à chaque étape des processus décisionnels, selon la recommandation du Conseil des droits de l'homme en 2011 (88.32, 88.34) ?
6. Quels mesures est-ce l'État prend pour reloger les 60,000 milles victimes du séisme qui habitent toujours dans les camps déplacés (IDP camps) et le plus de 100,000 qui habitent dans la communauté du Corail ?



7. Quels mesures étaient prises par l'État pour donner suite à la recommandation du Conseil des droits de l'homme en 2011 (88.130) visant à fournir aux victimes du séisme du 12 janvier 2010 un accès au logement? Combien d'unités d'habitation ont été fournies aux victimes du séisme?

### **Recommandations**

1. Afin de remettre de l'ouragan Matthew et empêcher la destruction de futures catastrophes naturelles, le gouvernement devrait adresser la dégradation de l'environnement du pays, en particulier la déforestation, ce qui le rend vulnérable aux catastrophes naturelles.
2. Il faut établir un plan d'intervention national risque en cas de catastrophe et de gestion. Ce plan doit s'assurer que les populations à risque sont suffisamment averties des catastrophes naturelles d'une manière systématique, et qu'ils soient transféré à un abri sûr. Le plan doit également permettre au gouvernement de fournir l'aide fondamentale à son peuple.
3. Si Haïti est de voir un avenir différent, le gouvernement haïtien et la communauté internationale doivent activement mettre en œuvre une approche fondée sur les droits à son secours et la programmation de la reconstruction en Haïti. Une approche fondée sur les droits à ouragan Matthieu assura assistance s'effectue d'une manière non discriminatoire, transparente et responsable qui renforce l'autorité et la capacité du gouvernement haïtien et implique un large échantillon de la société à chaque étape des processus décisionnels (voir la recommandation du Conseil des droits de l'homme en 2011 (88.32, 88.34)).
4. L'ouragan a empiré violations préexistant des droits économiques et sociaux fondamentaux des Haïtiens. Il faut que l'état améliore l'accès aux centres et services de santé, tandis que l'accessibilité de nourriture, l'eau potable et logement pour tout Haïtiens mais surtout les personnes sinistrés d'ouragan Matthew.
5. L'état doit adopter un plan pour reloger les 60,000 milles victimes du séisme qui habitent toujours dans les camps déplacés (IDP camps) et le plus de 100,000 qui habitent dans le communauté du Corail.